

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 juin 2024

PUBLIE LE : 02 JUIL. 2024

Délibération n°240619-7 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 JUIN 2024

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour le compte administratif 2023 10 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023**RAPPORTEUR** : Dominique PIERRET, Vice-président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2023 ;

VU le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 pour le budget du syndicat ;

Les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	6 616 141.96 €	D001	
Déficit n-1	B	181 027.56 €		
Recettes	C	6 384 775.75 €		
Déficit	D=C-A-B	- 412 393.77 €		
RAR - Dépenses	E	5 251 829.06 €		
RAR - Recettes	F	125 329.51 €		
Déficit après prise en compte des RAR	G=D+F-E	- 5 538 893.32 €		
Section de fonctionnement				
Dépenses	H	24 643 588.82 €		
Recettes	I	26 484 273.11 €		
Excédent n-1	J	8 027 274.57 €		
Excédent	K=I+J-H	9 867 958.86 €		
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 5 538 893.32 €	R1068	
Excédent fct après affectation	=K-G	4 329 065.54 €	R002	

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte l'affectation des résultats comptables 2023 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : 412 393.77 €
- Report de la section de fonctionnement de 9 867 958.86 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 5 538 893.32 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 4 329 065.54 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 JUIN 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **02 JUL. 2024**

Nichel LEPERT
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme
François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal